



Récupération d'un bien

Par Alexandra

Bonjour,

Il se trouve qu'il y a un an j'ai acheté un scooter à mon désormais ex-copain. Le problème c'est que n'ayant pas le BSR et que lui si, nous avons mis ce scooter à son nom. Ayant rompu il y a un mois, je souhaite récupérer ce scooter pour le revendre car j'ai dépensé toutes mes économies en un an de relation avec lui et que j'ai actuellement besoin d'argent. Il me semble tout à fait normal que ce scooter me revienne vu qu'il s'agit de mon argent, mais j'ai peur que lui et son père s'opposent à la reprise du scooter de ma part.

Comment faire? Suis-je dans mon droit ?

Merci d'avance.

Par jury34

Bonjour,

Le contrat de vente/achat est à votre nom ?

Cordialement